



Maîtres Canada Alpin

Gouvernance, politiques et procédures

Créé par: Wendy Fursey, Patty Edgar & Jaime Hugessen

Créé le: 6 Février 2021

Révisions: 14 Février 2021

30 Mars 2021

20 Avril 2021

26 Mai 2021 (contribution du comité national)

21 Juin 2021 (contribution du comité national)

11-18 Septembre 2024 (voté par le Comité National 2024)

15 Novembre 2025 (voté par le Comité National 2025)

Contents

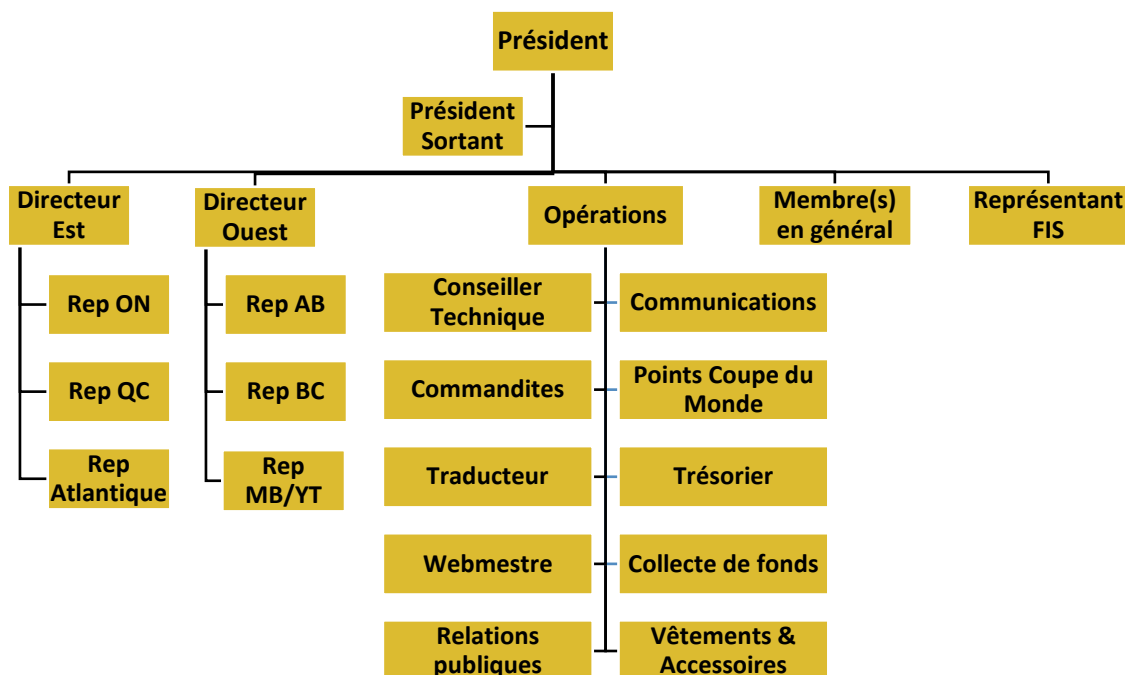
1. Comité national	3
2. Liaisons avec Maîtres ACA et FIS	5
3. Réunions du comité	6
4. Forums publics (Forum national).....	6
5. Sous-comités.....	6
6. Pratiques en matière de course.....	7
7. Conventions d'appellations	8
8. Points Coupe du Monde (WCP)	8
9. Cartes de concurrent	8
10. Courses nationales et calendrier national.....	9
11. Courses Coupe du Monde sans Points	10
12. Équipe Canadienne des Maîtres Alpin.....	10
13. Championnats Canadien des Maîtres Alpin	11
14. Coupe Nationale des Maîtres Dave Murray	11
15. Champion des Champions.....	11
16. Organisation simultanée de courses Maîtres CMAC et FIS.....	12
17. Temple de la renommée des Maîtres Canadiens.....	12
18. Trésorier	13
19. Collecte de fonds.....	13
20. Technique	14
21. Communications.....	14
22. Médias numériques.....	15
23. Commandites	15
24. Vêtements et accessoires (C & A).....	15
25. Mises à jour des documents.....	16
ANNEXE A : Ordre de départ	17
ANNEXE B : Guide à l'intention des organisateurs du CMAC.....	18
ANNEXE C : Exemple d'avis de course et liste de contrôle.....	25

Aux fins du présent document, les abréviations et les noms suivants sont utilisés :

Abréviation	Fait référence à
Comité national ou Comité	Comité national des Maîtres Alpin Canada
ACA	Alpine Canada Alpin
PSO	Organisation Provinciale des Sports
CMAT	Équipe Canadienne des Maîtres Alpin
CMAC	Championnats Canadien des Maîtres Alpin
WCP	Points Coupe du Monde
FIS	Fédération International de Ski
FMC	Coupe du monde FIS Maîtres
MAS	Courses FIS Maîtres
WCM	FIS Criterium Mondial Masters Ski Alpin
ICR	Règlements des compétitions Internationales de Ski

1. Comité national

1.1. Organigramme du comité national:



1.2. Membres votants et non-votants

1.2.1. Les neuf positions suivantes sont votantes:

- Directeur Est du Canada
- Directeur Ouest du Canada
- Représentante Ontario
- Représentant Québec
- Représentant Alberta
- Représentant Colombie Britannique
- Président en cas de bris d'égalité
- Président Sortant
- Responsable Points Coupe du Monde

1.2.2. Toutes les autres positions sont non-votantes.

- 1.2.3. Les votes par procuration doivent être donnés au président.
- 1.2.4. Si le président n'est pas en mesure d'assister à une réunion, il peut nommer une personne désignée pour servir à sa place.
- 1.2.5. Les votes peuvent être tenus par courriel ou au cours d'une réunion virtuelle. Un compte rendu de la motion et des résultats du vote doit être enregistré.
- 1.2.6. Le quorum requiert un minimum de trois membres votants, dont au moins un membre votant de l'Est, un membre votant de l'Ouest et le président. Il est important d'avoir un équilibre de représentation.
- 1.2.7. On s'attend à ce que tous les membres sans droit de vote partagent des idées et des opinions afin que les membres votants soient pleinement informés et que le vote reflète les idées et les opinions exprimées par tous.
- 1.2.8. Les quatre représentants provinciaux représentent environ 95 % des maîtres canadiens. Il incombe au directeur de l'Est de s'assurer que le représentant de l'Atlantique et les capitaines de l'Atlantique reçoivent une voix appropriée et que leurs intérêts soient reflétés dans tout vote. Il incombe au directeur de l'Ouest de veiller à ce que les Maîtres du Manitoba et Yukon reçoivent une voix appropriée et que leurs intérêts soient reflétés dans tout vote.
- 1.2.9. Le représentant des membres en général est nommé par le président, après consultation avec le Comité national, pour répondre à un besoin identifié à ce moment-là et est laissé à la discrétion du président.
- 1.2.10. Le représentant FIS, de concert avec le président et un autre représentant désigné par le président à l'occasion, au besoin, sera le seul contact et agent de liaison avec la FIS et l'ACA pour l'organisation d'événements de Maîtres FIS au Canada.
- 1.2.11. Voici les postes sans droit de vote au Comité national; tout nouveau poste opérationnel ajouté relèverait également de cette catégorie.

Représentant Atlantique	Représentant Manitoba	Conseiller Technique
Vêtements & Accessoires	Membre(s) en général	Traducteur
Communications	Relations Publique	Trésorier
Représentant FIS	Commandites	Administrateur du site Web
Collecte de fonds		Représentant Yukon

1.3. Mandats

- 1.3.1. Mandat des MEMBRES VOTANTS SEULEMENT, les mandats sont de trois ans, avec la possibilité de prolonger de deux ans supplémentaires, ce qui donne une durée maximale de cinq ans pour tout MEMBRE VOTANT. Le décompte pour cette disposition a débuté le 1^{er} septembre 2021. Si un nouveau candidat ne peut être désigné pour remplacer le membre ayant droit de vote qui prend sa retraite, le membre actuel peut demeurer au comité national pendant une autre année. Le poste est également ouvert aux candidatures à l'assemblée générale ou au forum tenu au CMAC.
- 1.3.2. Il incombe à la personne qui occupe un poste sans droit de vote de trouver un remplaçant si elle souhaite prendre sa retraite, en consultation avec le président et l'autre Directeur Régional.
- 1.3.3. Il incombe aux administrateurs de l'Est et de l'Ouest de lancer le processus visant à trouver un remplaçant au président, un an avant la fin de son mandat, ou sur réception d'un avis de ce dernier (qui doit être fourni au moins un an avant la réception de cette notification). Le remplacement du Président est choisi par les membres votants du Comité national avec les avis sollicités de l'ensemble du Comité national.

- 1.3.4. Il incombe aux administrateurs de l'Ouest et de l'Est de trouver un remplaçant pour leur propre poste à la fin de leur mandat, en consultation avec le président et l'autre Directeur Régional.
- 1.3.5. Il incombe aux représentants provinciaux votants de trouver un remplaçant à leur poste à la fin de leur propre mandat, en consultation avec leur directeur de l'Est ou de l'Ouest respectif et du président.
- 1.3.6. Dans la mesure du possible, de nouveaux MEMBRES VOTANTS doivent être recrutés parmi les membres actuels du Comité afin d'assurer la continuité.
- 1.3.7. Lorsqu'il n'est pas possible de rencontrer l'article 1.3.6 ci-dessus, il est préférable que les nouveaux MEMBRES VOTANTS aient au moins cinq ans d'expérience dans la communauté des maîtres, dans leur région, et qu'ils seront intéressés à acquérir une perspective nationale avec les maîtres.
- 1.3.8. Un MEMBRE VOTANT doit être démis de ses fonctions, incluant le Président/bris d'égalité, uniquement lorsque :
 - 1.3.8.1. La personne néglige régulièrement de donner de la rétroaction sur les enjeux.
 - 1.3.8.2. La personne ne participe pas aux conversations, que ce soit par courriel ou en personne.
 - 1.3.8.3. La personne ne participe pas à au moins la moitié de toutes les réunions du Comité; les réunions du Comité comprennent des réunions virtuelles et en personne.
 - 1.3.8.4. La personne fait tout pour miner les objectifs des Maîtres Canadien Alpin. Une résolution immédiate par une réunion avec le Comité national est recommandée, suivie d'un vote pour retirer la dite personne.
- 1.3.9. Il incombe au président d'avoir la conversation diplomatique requise avec tout membre VOTANT qui a rencontré un ou des motifs de destitution susmentionnés et de :
 - 1.3.9.1. Discuter de leur remplacement.
 - 1.3.9.2. Discuter de leur départ.
 - 1.3.9.3. Discuter des façons de régler les problèmes.
 - 1.3.9.4. Une période de grâce d'un an pourrait être accordée, si la personne choisit de remédier aux problèmes, après quoi elle devrait se retirer gracieusement de son poste après avoir consulté le président.
 - 1.3.9.5. Les questions non résolues devraient être discutées par le Comité national dans le cadre d'une discussion virtuelle (et non par courriel) et être aussi transparentes que possible avec la résolution qui en résulte traitée par le président.
 - 1.3.9.6. Dans le cas de la révocation du Président, les Directeurs de l'Est et de l'Ouest seront responsables tel qu'indiqué ci-dessus.
- 1.3.10. Toute personne qui se trouve en situation de conflit d'intérêts ou qui semble se trouver en situation de conflit d'intérêts dans une question faisant l'objet d'une discussion ou d'un vote doit déclarer ce conflit et permettre au comité de déterminer s'il existe un conflit suffisant. Une personne doit se récuser de toute discussion et de toute question de vote où elle bénéficierait d'un gain ou d'une perte personnelle.

2. Liaisons avec Maîtres ACA et FIS

- 2.1. Une personne occupant l'un des postes suivants assurerait la liaison avec l'ACA dans tous les domaines, sauf pour les discussions techniques : président, directeur de l'Est, directeur de l'Ouest et ancien président. Cette liaison est limitée à une seule personne pour assurer la cohérence des discussions.

- 2.2. Le représentant technique au Comité national assure la liaison avec l'ACA pour toutes les questions techniques liées à l'équipement, aux délégués techniques et aux spécifications des pistes pour les courses de maîtres canadiens sanctionnées.
- 2.3. Le représentant de la FIS, et/ou le président actuel ou sortant, assure la liaison avec les Maîtres de la FIS dans tous les domaines, y compris les questions techniques. Dans le cas d'une question technique, le représentant devrait être bien informé de toute question technique faisant l'objet de discussions.
- 2.4. Le responsable des communications assure la liaison avec l'ACA pour les mises à jour de la page des Maîtres sur le site Web de l'ACA.

3. Réunions du comité

- 3.1. Le Comité national devrait se réunir au moins deux fois par année de façon virtuelle.
- 3.2. Les discussions par courriel, comprenant l'ensemble du Comité national, et les réunions en personne complètent les réunions requises à la section 3.1 ci-dessus, mais ne les remplacent pas.
- 3.3. La structure d'une réunion comprend :
 - 3.3.1. Un projet d'ordre du jour doit être envoyé trois jours avant toute réunion virtuelle.
 - 3.3.2. Tous les participants à la réunion devraient examiner l'ordre du jour avant la réunion et préparer leurs opinions et suggestions pour la discussion.
 - 3.3.3. Tous les membres nationaux du Comité sont tenus de donner au président de la réunion (le président) un préavis suffisant s'ils ne peuvent y assister, c.-à-d. par courtoisie afin que la réunion puisse commencer à l'heure.
 - 3.3.4. Toutes les réunions commenceront après une période de grâce de cinq minutes.
- 3.4. Tous les documents (y compris le présent document), ainsi que les modifications datées, les rapports des comités, les procès-verbaux et tout autre document créé par le Comité national ou les sous-comités, doivent être conservés dans un dépôt partagé. Le responsable des communications est responsable d'attribuer les documents à son dossier pertinent.

4. Forums publics (Forum national)

- 4.1. Un forum public devrait avoir lieu au CMAC chaque année.
- 4.2. Ce forum public vise à faire participer tous les coureurs participants au CMAC.
- 4.3. Tous les membres du Comité national participant au CMAC devraient y assister.
- 4.4. L'objectif de ce forum est de permettre à la communauté des maîtres en général d'exprimer leurs préoccupations, de poser des questions, d'exprimer des idées et d'entendre ce que le Comité national planifie pour l'avenir immédiat.
- 4.5. Le procès-verbal de ce forum sera rédigé et distribué à tous les membres nationaux du Comité aux fins de suivi.
- 4.6. Le procès-verbal de ce forum sera également mis à la disposition de tous les maîtres de la collectivité en général sur demande.

5. Sous-comités

- 5.1. Les sous-comités sont formés lorsqu'il y a un sujet qui exige l'attention de plus de deux personnes.
- 5.2. Tout membre actuel du Comité national et tout Maître de la communauté dans son ensemble, ayant une expérience pertinente au Comité, peuvent siéger à un Sous-Comité.
- 5.3. Les sous-comités comprennent notamment :
 - 5.3.1. Le sous-comité des communications peut comprendre les postes suivants, au besoin : administration du site web, communications, collecte de fonds, relations publiques, commandites et maître(s) de l'ensemble de la collectivité.
 - 5.3.2. Le sous-comité de collecte de fonds peut comprendre les postes suivants, au besoin : communications, commandites, relations publiques, trésorier et collecte de fonds.

- 5.3.3. Le sous-comité de la Coupe des maîtres FIS peut inclure les postes suivants, au besoin : ancien président, au moins un coureur actuel de la Coupe des maîtres FIS (de préférence de 2 à 3), directeur régional de la région où se déroule la course, communications, relations publiques, commandites, trésorier, et peut inclure le Chef de course de l'organisation de course locale.
- 5.3.4. Tous les sous-comités doivent faire rapport au président; cela comprend les rapports finaux lorsque rédigés et la communication constante des progrès du sous-comité avec le président.

6. Pratiques en matière de course

- 6.1. En général, les maîtres canadiens suivent les règles Printemps 2025 ICR avec certaines différences particulières pour les athlètes plus âgés.
- 6.2. En cas de conflit entre les règles de la FIS et les règles nationales, provinciales ou régionales, les règles de la FIS ont préséance lors de sur toutes les courses de FIS Maîtres (FMC ou MAS).
- 6.3. Les courses des Maîtres canadiens peuvent être sanctionnées ou non. Les courses sanctionnées en général suivent les lignes directrices et les règles établies par l'ACA, avec des exceptions pour adapter la séquence des départs aux Maîtres. La principale priorité de l'ordre de départ recommandé pour les courses des Maîtres canadiens est la sécurité des coureurs.
- 6.4. Il est recommandé que l'ordre de départ pour les courses des Maîtres canadiens (sauf pour les courses des Maîtres de la FIS tenues au Canada) soit conforme à l'annexe A.
- 6.5. L'ordre de départ dans chaque catégorie d'âge peut être déterminé de la façon que l'organisateur le souhaite, par ex., par ordre alphabétique, sélection aléatoire, etc. L'avis de course devrait inclure des renseignements sur l'ordre de départ.
- 6.6. Lorsqu'un événement comprend deux manches, la deuxième manche commence avec le même ordre d'âge. Les organisateurs ne peuvent PAS refuser cet ordre de départ pour la deuxième manche.
- 6.7. Lorsqu'il y a deux manches, l'ordre de départ des coureurs est renversé À L'INTÉRIEUR de chaque catégorie d'âge pour la deuxième manche. Les organisateurs peuvent se soustraire à cette exigence.
- 6.8. Certains organisateurs de course préfèrent utiliser la « règle Bibo » pour l'ordre de départ, ce qui est acceptable. La règle « Bibo » concerne les cinq concurrents les plus rapides de la première manche, dans chaque catégorie d'âge de 5 ans, alors qu'ils commencent en premier dans l'ordre inverse lors de la deuxième manche, les autres concurrents suivant dans l'ordre de leurs temps de la première manche.
- 6.9. Lorsqu'il y a des DSQ ou des DNF, le coureur en question est autorisé à effectuer sa deuxième manche dans l'ordre de départ où il aurait commencé s'il n'existait pas de DSQ ou de DNF. Si la « règle Bibo » est utilisée, les coureurs DSQ et DNF courent à la fin de leur catégorie d'âge.
- 6.10. Pour les courses canadiennes du Championnat des Maîtres, les coureurs doivent avoir 18 ans au 31 décembre de « l'année de compétition » en cours. Une « année de compétition » débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- 6.11. À l'heure actuelle, cet âge minimum est de 30 ans au 31 décembre de « l'année de compétition » actuelle, telle que définie à la section 6.10 ci-dessus.
- 6.12. Les courses de la Coupe des Maîtres FIS et de la MAS respectent toutes les règles établies par les Maîtres de la FIS. Il s'agit notamment des spécifications de la piste de course, des spécifications de l'équipement, des exigences relatives à l'âge, des ordres de départ, des DSQ, des DNF, des DNS, du chronométrage et de toute autre règle précisée par les règles des Maîtres FIS.
- 6.13. Les coûts liés à la course doivent être établis par le site hôte en consultation, au besoin, avec le directeur de l'Est ou de l'Ouest. Ces coûts devraient être réduits au minimum pour encourager la participation.

7. Conventions d'appellations

- 7.1. Les Championnats canadiens sont officiellement nommés les Championnats Canadien des Maîtres Alpin (CMAC).
- 7.2. L'équipe canadienne des maîtres est officiellement nommée l'Équipe Canadienne des Maîtres Alpin (CMAT).

8. Points Coupe du Monde (WCP)

Les WCP pour les Maîtres canadiens sont déterminées lors des courses désignées par le Comité national au début de la saison de course.

Position	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	DNF	DSQ	DNS
Points	100	80	60	50	45	40	36	32	29	26	24	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	0

- 8.1. Les WCP sont attribuées pour les 30 premières places à l'intérieur d'une catégorie d'âge, conformément à la convention FIS Points Coupe du Monde; 100 points pour le vainqueur, 80 pour le deuxième, 60 pour le troisième, jusqu'à 1 point pour la 30e place, ainsi que 1 point pour un DNF ou DSQ.
 - Toute course ou événement inscrit au calendrier national doit compter un minimum de 20 Maîtres inscrits pour recevoir les points au complet; voir 10.2.
 - Si moins de 20 maîtres sont inscrits à un événement, la moitié des points seront attribués pour 10 - 19 maîtres inscrits et un point sera attribué pour 1 - 9 maîtres inscrits; voir 10.2.
 - Le double des points sera attribué lors des Championnats Canadien des Maîtres Alpin (CMAC); voir 10.2.
- 8.2. Il incombe à chaque coureur de vérifier s'il y a des erreurs dans leurs points. Si un coureur trouve une erreur dans son WCP, il doit en informer son représentant des maîtres provincial. Le représentant des maîtres provincial informera ensuite le responsable du WCP de l'erreur.
- 8.3. La WCP sera publiée dès que possible après que le responsable de la WCP aura reçu les résultats des courses de la WCP au cours des deux semaines précédentes.
- 8.4. Il incombe aux représentants des maîtres provinciaux de veiller à ce que tous les résultats de course soient envoyés au responsable du WCP en temps opportun. Cela ne devrait être plus de cinq jours après la fin de la course.
- 8.5. Il incombe aux représentants des maîtres provinciaux de s'assurer que tous les résultats de la course sont présentés dans un format conforme à celui exigé par le responsable du WCP.
- 8.6. Il incombe au responsable du WCP de s'assurer que tous les représentants des maîtres provinciaux comprennent le format des résultats de course requis par le WCP.

9. Cartes de concurrent

Il existe trois types de cartes de concurrent disponibles pour la plupart des courses. Le coureur doit s'assurer d'avoir la bonne carte de concurrent avant de participer à une course au Canada ou à l'étranger.

- 9.1. Carte Maître Nationale pour les athlètes de 18+ :
 - 9.1.1. Acheté par l'entremise de votre PSO auprès de Canada Alpin.
 - 9.1.2. Qualifie le coureur pour toute course sanctionnée au Canada.
 - 9.1.3. Qualifie le coureur pour le CMAT.
 - 9.1.4. Catégorisé comme « Maîtres brevetés (MS) » dans les catégories de compétiteurs sur les [points de Canada Alpin](#).
- 9.2. Carte maître de fin de semaine ou carte de compétition unique pour les athlètes de 18+ :
 - 9.2.1. Le nom de cette carte peut varier d'une province à l'autre et est généralement acheté par l'entremise de le PSO où la course a lieu.

- 9.2.2. Il incombe au coureur de s'assurer que cette carte est suffisante pour l'événement auquel il s'est inscrit.
- 9.2.3. Cette carte ne qualifie PAS le coureur pour le CMAT.
- 9.2.4. Catégorisé comme « Série Maîtres Série 1 (M1) » dans les catégories récréatives sur les [points de Canada Alpin](#).
- 9.3. Carte Maître FIS pour les athlètes de 30+ :
 - 9.3.1. Acheté par l'entremise de votre PSO auprès de Canada Alpin et inclus avec le coût de la carte Maître nationale ACA - voir 9.1. ci-dessus. Remarque : Certains PSO ont un barème de frais détaillant les frais à l'ACA, l'PSO, la FIS et le PAAS.
 - 9.3.2. Obligatoire pour toute course à l'extérieur du Canada, sauf pour certaines courses régionales américaines.
 - 9.3.3. Requis pour toutes les courses FMC, MAS ou WCM au Canada.

10. Courses nationales et calendrier national

- 10.1. Le calendrier national est établi par le Comité national avant le début de la saison des courses.
- 10.2. Toute course ou épreuve au Calendrier National doit inclure un minimum de 20 Maîtres inscrits pour décerner des Points de Coupe du Monde. L'inscription d'au moins 20 Maîtres est requise pour que les points de la Coupe du monde complets soient attribués, selon le tableau dans 8.1 ci-dessus; la moitié des points seront attribués pour 10 - 19 maîtres inscrits et un point sera attribué pour 1 - 9 maîtres. Le double des points sera attribué lors des Championnats Canadien des Maîtres Alpin (CMAC).
- 10.3. Toute course ou tout événement figurant sur le calendrier national qui N'OFFRE PAS de WCP doit être clairement indiqué comme tel sur le site Web dans le titre de l'événement ex. « (NON-WCP) ».
- 10.4. Certaines courses sur le calendrier national sont des courses internationales et sont affichées pour promouvoir ces courses auprès des maîtres Canadien, mais n'offrent pas de WCP ex. évènements aux USA.
- 10.5. L'inscription des courses au calendrier canadien devrait, dans la mesure du possible, éviter les conflits avec les courses américaines préexistantes dans la même région afin de favoriser la participation transfrontalière.
- 10.6. Le président devrait travailler avec les maîtres américains pour essayer, dans la mesure du possible, de créer des calendriers de course où il n'y a pas de conflit de dates.
- 10.7. Il incombe à chaque représentant provincial de présenter au Comité national les courses qui seront inscrites au calendrier national. Le Comité national déterminerait ensuite quelles courses rencontrent les objectifs des maîtres Canadien pour cette saison.
- 10.8. Il incombe au président, avec l'aide du représentant provincial impliqué, d'assurer l'emplacement du CMAC.
- 10.9. Notre objectif est d'alterner tous les deux ans entre les emplacements de l'Est et de l'Ouest pour le CMAC et, pour chaque emplacement, d'accueillir le CMAC pendant deux années consécutives.
- 10.10. Il est souhaitable de trouver de nouveaux sites pour encourager de nouveaux coureurs à se joindre à la communauté de nos maîtres.
- 10.11. Il y a des occasions où les courses ne peuvent être confirmées avant le début de la saison de course, ce qui devrait être évité autant que possible.
- 10.12. Tout changement au calendrier de la course doit être communiqué au Comité national au moins deux semaines avant la course concernée. Il est impératif que les courses soient "coulées dans le béton" le plus tôt possible puisque les Maîtres canadiens doivent parcourir de longues distances, parfois, et ont passé du temps et dépensé de l'argent à planifier leur saison de course.
- 10.13. Les substitutions de course ne seront pas acceptées lorsqu'une course est annulée en raison de circonstances imprévues; c'est la nature du sport qui nous passionne tous.

- 10.14. Il incombe au Comité national de s'efforcer d'atteindre un équilibre approprié de courses dans l'Est entre l'Ontario et le Québec, et dans l'Ouest entre l'Alberta, CB Intérieur et CB Côtière.
- 10.15. Toutes les courses envisagées pour l'inscription au calendrier national **doivent être des courses de deux manches** Lors d'une épreuve unique; il doit s'agir d'un slalom géant de deux manches ou d'un slalom de deux manches ou d'un combiné alpin. Les exceptions sont les épreuves de vitesse Super-G et Descente qui sont des courses en une manche. Remarque : Les GS des FMC et MAS peuvent comprendre 1 ou 2 manches; lorsque tenues en même temps que le CMAC, les résultats des premier et deuxième GS seront combinés pour obtenir les résultats du CMAC.
- 10.16. Si la deuxième manche d'une épreuve de deux manches est annulée par le TD ou le chef de course pour quelque raison que ce soit, les résultats de la première manche seront valides.
- 10.17. Si une course non complétée est annulée par la TD pour quelque raison que ce soit, les résultats de la course pour les catégories d'âge terminées seront valides. Si la course est annulée lors de la deuxième manche, les résultats de la course pour les catégories d'âge terminées à deux manches seront valides, et les résultats de la première manche seront utilisés pour les catégories d'âge qui n'auront pas non terminé.
- 10.18. Si une course est annulée immédiatement avant le départ ou durant la course, les coureurs qui n'auront pas couru mais dont la présence à l'événement peut être vérifiée recevront un point au classement WCP. Remarque : Aucun WCP n'est attribué si l'événement est annulé pendant les jours d'entraînement précédant l'événement ou que l'événement n'a pas débuté.
- 10.19. La décision du DT sur la sécurité du parcours, pour toute course inscrite au calendrier national, est FINALE.
- 10.20. Il ne peut jamais y avoir plus de quatre courses consécutives lors d'un événement offrant des WCP.
- 10.21. Pour toute course WCP, l'avis de course doit être envoyé trois semaines avant l'événement; ce qui est également recommandé pour toute course autre WCP.

11. Courses Coupe du Monde sans Points

- 11.1. Il peut y avoir certaines courses sur le calendrier national qui ne décernent pas de WCP.
- 11.2. Ces courses seront clairement indiquées sur le calendrier national comme des courses NON-WCP; voir 10.3 ci-haut.
- 11.3. Il n'y a pas de critères pour accepter ces courses dans le calendrier national, car il s'agit généralement de courses de type entrées, qui mettent à l'essai l'intérêt ou un nouveau format dans une région. Ils pourraient également promouvoir les grands événements des Maîtres américain.
- 11.4. Ces courses peuvent utiliser un ordre de départ différent convenant mieux à leur format de course.

12. Équipe Canadienne des Maîtres Alpin

- 12.1. Le Comité national est responsable d'établir les critères d'admissibilité.
- 12.2. Les critères du CMAT doivent être établis et clairement communiqués à la communauté des Maîtres au plus tard le 1 novembre précédent avant la saison au cours de laquelle ils s'appliquent.
- 12.3. Il existe des critères de sélection pour les [Maîtres de l'Est](#) et les [Maîtres de l'Ouest](#). Pour la saison en cours, le critère de sélection pour les maîtres de l'Est et de l'Ouest peut être le même ou différer, mais doit comprendre un minimum de cinq départs à n'importe lequel des événements inscrits sur le calendrier national des maîtres et pour lesquels des points de coupe du monde sont attribués.
Remarque : Pour la saison en cours, les inscriptions dans au moins deux régions différentes figurant sur le calendrier national des maîtres ont été supprimées du critère.
- 12.4. Dans chaque division de l'Est et de l'Ouest, il doit y avoir un équilibre approprié des courses dans une province pour donner aux coureurs de la division une chance équitable de se qualifier.

- 12.5. La qualification est déterminée par le nombre de courses effectuées (participation) et des WCP gagnés (excellence).
- 12.6. À partir de la saison 2025, la qualification avec cinq départs de FIS dans deux pays différents à l'extérieur du Canada a été supprimée.
- 12.7. Les candidats retenus sont ceux qui ont obtenu le meilleur score total parmi leurs sept meilleurs résultats (au moins cinq); soit deux de chaque sexe et catégorie d'âge, c.-à-d. un de l'Est et un de l'Ouest. En cas d'égalité, les deux coureurs sont sélectionnés.
- 12.8. Doit avoir une carte nationale de maître ACA (les cartes des concurrents de la fin de semaine ne sont pas admissibles).
- 12.9. Le candidat retenu doit être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada au cours de la saison de qualification.

13. Championnats Canadien des Maîtres Alpin

Cet événement annuel devrait suivre les lignes directrices détaillées énoncées à l'annexe B et C, qui peuvent être utilisées pour guider l'organisateur.

14. Coupe Nationale des Maîtres Dave Murray

Alpine Canada Alpin a fait don de la coupe Nationale des Maîtres Dave Murray (DMC) afin de promouvoir la participation et la performance aux Championnats Alpin des Maîtres Canadiens (CMAC).

- 14.1. L'objectif de la coupe DMC est également de favoriser une compétition amusante entre les régions ou les provinces, selon le nombre de participants au CMAC, pour cette année-là. S'il n'y a pas d'équilibre équitable entre les participants des régions ou provinces, le Comité national doit informer les participants et le comité organisateur qu'aucun DMC ne sera attribué pour cette année-là, dès que possible après la clôture de l'inscription.
- 14.2. Coureurs Éligibles : Doivent posséder une carte Maître Nationale ACA et courir pour la province dans laquelle ils sont enregistrés.
- 14.3. Méthode de pointage : Les coureurs dans chaque tranche d'âge recevront des points pour leur équipe selon leur performance, soit 10 points pour la 1^{ière} position, 9 points pour la 2^{ème}, etc. Il y a 26 tranches d'âge (13 hommes et 13 femmes). Chaque équipe ne peut accumuler que le score d'une femme et un homme par tranche d'âge jusqu'à un maximum de 20 coureurs – le score maximum étant donc de 200 points par événement. Les points de toutes les courses (3 ou 4) seront comptés et l'équipe avec le score cumulatif le plus élevé est déclarée gagnant.
- 14.4. Égalité : En cas d'égalité, l'équipe ayant le meilleur score lors de la dernière course sera déclarée gagnante.
- 14.5. Historique des gagnants du Trophée : Le trophée a été attribué à l'origine à la meilleure province. Deux équipes régionales (Est et Ouest) ont été formées en 2006. De 2009 à 2020, trois régions (Ouest, Centre et Est) ont été désignées pour obtenir un juste équilibre.

15. Champion des Champions

Attribuée aux coureurs homme et femme ayant réalisé aux championnats nationaux le cumul le plus rapide des temps de chaque épreuve (ajusté en fonction de l'âge). Cette distinction ne peut être attribuée qu'une seule fois par période de trois années consécutives. Le gagnant reçoit une inscription sans frais pour les championnats nationaux de l'année suivante. Cette distinction n'est valide que pour le CMAC de l'année suivante et ne peut s'appliquer à une année subséquente.

Remarque : À partir de 2021, seuls les citoyens canadiens ou les résidents permanents au Canada peuvent se voir décerner le titre de Champion des champions.

16. Organisation simultanée de courses Maîtres CMAC et FIS

- 16.1. Le Comité national et le ROC hôte doivent encourager tous les Canadiens de plus de 30 ans à obtenir une carte de maître FIS afin d'éliminer toute confusion au sujet de l'ordre de départ et des récompenses.
- 16.2. Si ce n'est pas possible, l'ordre de départ et les prix doivent être communiqués aux athlètes après la clôture des inscriptions et bien avant le premier événement; l'avis de course doit également indiquer comment et quand il sera communiqué aux athlètes qui ont une carte M1 récréative ou MS nationale de l'ACA.
- 16.3. Les prix sont attribués en fonction du classement ou des résultats de course et non du type de carte, c.-à-d. un premier, deuxième et troisième rang exactement comme les résultats de course.
- 16.4. Les médailles et de trophées de classe doivent être conformes aux règlements ICR MA27 et MA59 et considérés prioritaires. Les médailles du CMAC sont considérées secondaires, mais au minimum, elles doivent être attribuées pour le total combiné des catégories d'âge de 5 ans. L'avis de course doit indiquer comment les médailles seront attribuées pour les épreuves simultanées – voir l'annexe C pour un exemple d'avis de course.
- 16.5. Les médailles peuvent être commandées par l'intermédiaire du coordonnateur du WCP en utilisant un fournisseur local qui a conçu la médaille de la FMC avec des cordons de 1 pouce de largeur, ce qui signifie que les maîtres possèdent le moule pour les événements FIS futurs.
- 16.6. Si le président ne peut assister à l'événement de présentation des médailles, il doit désigner le membre du plus haut niveau du comité qui assistera à l'événement, p. ex., le président sortant ou le directeur régional.

17. Temple de la renommée des Maîtres Canadiens

Le prestigieux Temple de la renommée des maîtres canadiens a été inauguré en 2006 pour célébrer deux décennies de courses des maîtres au Canada - un programme récréatif national qui a pris d'assaut les skieurs alpins au milieu des années quatre-vingt. Cette initiative de reconnaissance est un hommage approprié aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle à la croissance et au développement des courses des maîtres au Canada. Les remises de prix ont généralement lieu lors des Championnats Canadien des Maîtres Alpin.

Critères d'intronisation pour reconnaître les coureurs Masters qui se sont distingués par leur contribution au ski de compétition Masters :

- Avoir démontré un engagement continu et cohérent avec la promotion des valeurs, de la philosophie, de l'intégrité et du franc-jeu envers le sport et y avoir fait l'adéquation au jeu de la vie.
- Faire preuve de dévouement, d'humour et de loyauté à l'égard de concurrents partageant les mêmes idées.
- Avoir démontré son esprit sportif, inspiré autant ses concurrents existants que les nouveaux venus et, avoir représenté l'exemple type d'un compétiteur accompli.
- Pour être considéré, un candidat doit :
- Être coureur Maître depuis au moins 20 ans tant au niveau national qu'international et ayant atteint un niveau de performance raisonnable.
- Citoyen canadien.
- La distinction n'est pas nécessairement déterminée chaque année et ne peut être décernée qu'une seule fois au cours de la vie du lauréat.

Les candidatures doivent être soumises par écrit au Président et comporter un profil exposant les raisons de la nomination ; elles seront ensuite transmises au Président du Comité de sélection. Une demande

d'intronisation au temple de la renommée doit être soumise par écrit au comité de sélection et doit inclure le profil du candidat et les explications justificatives.

Critères de sélection des membres du comité de sélection :

Le comité de sélection est nommé par le comité national des maîtres et comprend deux personnes de l'Ouest (de préférence une de la Colombie-Britannique et une de l'Alberta) et deux personnes de l'Est (de préférence une de l'Ontario et une du Québec). Les nominations sont encouragées pour une durée minimale de deux ans afin d'assurer la continuité et devraient comprendre des personnes qui courent depuis assez longtemps pour être familières avec les participants sur le circuit. Il est recommandé d'échelonner les nominations futures au comité de sélection, toujours dans un souci de continuité. Lorsqu'un membre souhaite se retirer, il lui est demandé de trouver un remplaçant.

18. Trésorier

- 18.1. Le trésorier est responsable de ce qui suit
 - 18.1.1. Opérations bancaires et communications avec la banque
 - 18.1.2. Recueillir de l'argent lors d'activités de financement.
 - 18.1.3. Recueillir les fonds de la carte nationale et de la carte FIS auprès de l'ACA et les vérifier pour assurer l'exactitude.
- 18.2. Établir la meilleure méthode pour recevoir les paiements.
- 18.3. Fournir au Comité national une mise à jour annuelle sur la santé des finances.
- 18.4. Formuler des recommandations au Comité national sur la meilleure façon de dépenser les fonds.
- 18.5. Le trésorier doit faire partie **du comité FMC pour toutes les courses organisées au Canada.**
- 18.6. Responsable de la facturation et de la collecte des fonds promis par les commanditaires en consultation avec le responsable des commandites.
- 18.7. Responsable du paiement des abonnements auprès des fournisseurs de services en temps opportun, p. ex., hébergement de sites Web, application de bulletin de nouvelles et application de traduction française.

19. Collecte de fonds

- 19.1. Les types de collecte de fonds peuvent comprendre :
 - 19.1.1. Tirages 50/50 lors d'événements plus importants.
 - 19.1.2. Encan silencieux lors d'événements plus importants.
 - 19.1.3. Vente d'articles et d'accessoires de Maîtres à n'importe quel événement des Maîtres, même s'il ne s'agit pas d'un événement annuel.
- 19.2. Toute collecte de fonds effectuée par des groupes distincts au sein de la communauté des maîtres canadiens et gardée au sein de ce groupe doit être utilisée pour financer des événements de ce groupe particulier. Tous les fonds supplémentaires nécessaires pour appuyer leurs activités doivent être approuvés par le Comité national au cas par cas.
- 19.3. Les groupes locaux qui recueillent des fonds pour leurs événements devraient s'assurer que les commanditaires savent que leur don est utilisé exclusivement par les organisateurs de l'événement et que leur don ne profite pas nécessairement aux maîtres nationaux.
- 19.4. Les méthodes de paiement acceptées pendant la collecte de fonds sont les suivantes :
 - 19.4.1. Comptant
 - 19.4.2. Virement Interac
 - 19.4.3. Toute autre méthode jugée raisonnable et rentable par le trésorier.
- 19.5. La collecte de fonds peut se faire aux événements suivants :
 - 19.5.1. CMAC
 - 19.5.2. Championnats de l'Ouest (Rides of March)
 - 19.5.3. Championnats de l'Est
 - 19.5.4. Championnats provinciaux (par ex., Ontario)

19.5.5. Tous autres événements où les revenus sont suffisants.

19.5.6. Nous sommes opportunistes, mais nous ne pouvons pas épuiser nos donateurs avec trop d'activités de financement.

20. Technique

- 20.1. Les spécifications techniques des courses et de l'équipement relèvent de la responsabilité du représentant technique.
- 20.2. Dans un différend avec le représentant technique, ce dernier a le dernier mot, car il s'agit d'une question de sécurité.
- 20.3. Le représentant technique des maîtres canadien doit avoir de l'expérience de TD ou être un entraîneur de niveau performance agréé de l'ACA (anciennement de niveau 3) ou plus.
- 20.4. Il n'y a pas d'exigences strictes en matière d'équipement de ski pour les courses des Maîtres au Canada dans les courses non sanctionnées.
- 20.5. Dans toutes les courses des Maîtres SANCTIONNÉES, l'équipement doit être conforme aux spécifications énoncées dans les Règles des Maîtres FIS et les Règles de compétition nationales de l'ACA. Certains PSO ont des exigences supplémentaires en matière d'équipement que les coureurs devraient connaître et qui peuvent être appliquées.
- 20.6. Les règles d'équipement établies par les Maîtres FIS sont telles que stipulées dans le Règlement conjoint de Printemps [2025 l'ICR pour les Maîtres FIS](#).
- 20.7. Pour les Maîtres FIS et les courses sanctionnées, les exigences en matière de casque pour les Maîtres au Canada suivent les règles du Règlement conjoint de Printemps [2024 l'ICR pour les Maîtres FIS](#).
- 20.8. Il faut porter un casque pour tous les événements de slalom, conformément à la politique du club hôte. Des protège-mentons sont fortement recommandés. Les casques à oreilles molles pourraient ne pas être autorisés par certains clubs d'accueil.
- 20.9. En plus de l'équipement de protection requis, les protecteurs dorsaux et les sous-vêtements anti-coupure sont fortement recommandés pour tous les événements, y compris lors des entraînements.
- 20.10. Tous les membres sont responsables de vérifier auprès de leur province d'inscription s'il existe d'autres règles sur l'équipement qui leur sont propres, dans le cadre de leur adhésion provinciale. Les provinces ont le droit d'établir des normes supérieures aux [2025/26 règles et politiques nationales de l'ACA](#), mais elles doivent toujours au moins respecter les normes nationales de l'ACA.
- 20.11. Pour les courses de Maîtres FIS tenues au Canada, toutes les règles d'équipement des Maîtres FIS doivent être respectées conformément au Règlement conjoint de Printemps [2025 l'ICR pour les Maîtres FIS](#).
- 20.12. Les spécifications des épreuves des Maîtres au Canada respectent les règles établies par chaque PSO pertinent.
- 20.13. Les Maîtres de Canada Alpin n'interviendront pas dans les différends au nom d'un coureur en ce qui concerne les règles d'équipement; le dernier mot revient au TD de la course.

21. Communications

Les communications comprennent ce qui suit :

- 21.1. Les bulletins nationaux doivent être rédigés par le président, vérifiés par le responsable des communications et traduits par le traducteur et/ou l'application de traduction française.
- 21.2. Les bulletins provinciaux doivent être rédigés par les représentants provinciaux, vérifiés par le responsable des communications et traduits au besoin, par le traducteur et/ou l'application de traduction française.

- 21.3. Le site Web doit être mis à jour et tenu à jour par un Administrateur du site web interne ou externe. Le contenu fourni par le président et le responsable des communications doit être traduit, par le traducteur et/ou l'application de traduction française.
- 21.4. Tous les documents de type politique et procédure, p. ex., la gouvernance, les instructions et le dossier de parrainage doivent être traduits par le traducteur, puis imprimés au format PDF pour être téléchargés sur le site web.
- 21.5. Toute mise à jour demandée du site Web doit être transmise au responsable des communications ou au président seulement. L'administrateur du site web ne doit traiter qu'avec ces deux personnes pour maintenir la cohérence et éviter le dédoublement des efforts.
- 21.6. La responsabilité du responsable des communications est de tenir ou de nettoyer la base de données des personnes-ressources chaque année afin de maintenir la pertinence.
- 21.7. Le responsable des communications est le président du Comité des communications.
- 21.8. Le responsable des communications est chargé de conserver et d'assigner les documents au dossier de dépôt d'archives approprié.
- 21.9. Le Comité des communications se réunira en cas de besoin (par ex. le Critérium des maîtres FIS).

22. Médias numériques

Le contenu du [site Web](#) des Maîtres Canadiens comprend (sans s'y limiter) :

- Calendrier national
- Points Coupe du Monde
- Questions – Réponses
- Maîtres FIS 101
- Comité national
- Adhésion (type de carte)
- Temple de la renommée
- Critères CMAT et équipe actuelle
- Distinctions
- Archive des bulletins et des photos

Le [Groupe Facebook](#) des Maîtres Canadiens comprend (sans s'y limiter) :

- Photos
- Avis de course
- Conseils d'entraînement en saison et hors saison
- Événements à venir

23. Commandites

Le responsable des commandites est responsable de ce qui suit :

- 23.1. Trouver des commanditaires et, s'assurer qu'il n'y a pas de conflit avec l'ACA ou des PSO, au besoin.
- 23.2. Établir les niveaux de commandites et les avantages à recevoir pour chaque niveau.
- 23.3. Communiquer au trésorier les détails concernant le commanditaire et le montant promis; le trésorier facturera ensuite en conséquence.
- 23.4. S'assurer que les commanditaires reçoivent tous les avantages promis.
- 23.5. S'assurer que les commanditaires comprennent que leur commandite en est une nationale ou régionale, tel que convenu.
- 23.6. Veiller à ce que le programme de commandites soit à jour et mis à jour d'année en année, surtout lorsque le Canada accueille un événement spécial tel le FIS Criterium Mondial Masters ou la Coupe courses Maîtres FIS.

24. Vêtements et accessoires (C & A)

- 24.1. Trouver des fournisseurs qui ont fait leurs preuves en matière de qualité et de fiabilité.
- 24.2. Concevoir et établir le coût des articles offerts à la communauté des maîtres canadiens, ce qui comprend la sélection de tissus, de l'épaisseur, des couleurs, ainsi que toute personnalisation requise.
- 24.3. Déterminer le coût de livraison et l'ajouter au coût de tout produit expédié.

- 24.4. Toutes les conceptions doivent être approuvées par le Comité national avant de s'engager auprès d'un fournisseur.
- 24.5. Établir le calendrier de précommande pour que les produits soient disponibles pour la prochaine saison de ski.
- 24.6. Établir la période entre les commandes de vêtements (c.-à-d. le nombre d'années entre les commandes), avec le Comité national.
- 24.7. Mettre en place le processus de commande en ligne et tout ce que ce processus implique, incluant la traduction en Français.
- 24.8. Rédiger toute communication à la communauté des maîtres sur la façon de commander, les délais et les coûts; cette communication doit être approuvée par le président.

25. Mises à jour des documents

- 25.1. Tout maître canadien peut proposer des modifications, des ajouts ou des suppressions.
- 25.2. Toute proposition fait ensuite l'objet d'une discussion au Comité national et devrait comporter les caractéristiques suivantes, sans toutefois s'y limiter :
 - 25.2.1. Pertinence pour les maîtres.
 - 25.2.2. Pertinence à l'échelle du pays.
 - 25.2.3. Problème de sécurité pour les maîtres.
- 25.3. La proposition fait l'objet d'un vote, après qu'elle ait fait l'objet d'une discussion appropriée.
- 25.4. Un membre du Comité national est alors chargé par le Président d'apporter le changement qui doit inclure la date du changement et une brève explication de la raison du changement dans une note en bas de page ou en annexe. Le changement doit être publié et archivé de façon appropriée.
- 25.5. Les modifications proposées doivent être soumises au président au plus tard le 1er septembre, discutées et mises aux voix après un délai raisonnable prévu pour la discussion. Si possible, la décision finale devrait être prise avant le 1er novembre et affichée au plus tard le 15 novembre.

ANNEXE A : Ordre de départ

À l'exception des courses Maîtres FIS tenues au Canada, l'ordre de départ des courses Maîtres canadiennes est recommandé comme suit :

Ordre de départ	Sexe	Groupe d'âge
1	F	90+
2	F	85-89
3	F	80-84
4	F	75-79
5	F	70-74
6	M	90+
7	M	85-89
8	M	80-84
9	F	65-69
10	F	60-64
11	M	75-79
12	M	70-74
13	F	55-59
14	F	50-54
15	M	65-69
16	M	60-64
17	F	45-49
18	F	40-44
19	M	55-59
20	M	50-54
21	F	35-39
22	F	30-34
23	F	18-29
24	M	45-49
25	M	40-44
26	M	35-39
27	M	30-34
28	M	18-29

ANNEXE B : Guide à l'intention des organisateurs du CMAC

Qu'est-ce que les courses de ski Maîtres ?

Les courses de ski de niveau Maîtres s'adressent aux athlètes de plus de 18 ans et il n'y a pas de limite d'âge, p. ex., en 2013, Rolf Hauge (Ontario) a participé aux compétitions à l'âge de 93 ans! Les épreuves des maîtres au Canada couvrent les quatre disciplines alpines (slalom, slalom géant, super G et descente) et tous les compétiteurs courent sur le même parcours, peu importe leur âge ou leur sexe. Les honneurs sont décernés pour les temps les plus rapides chez les hommes et les femmes de chaque groupe d'âge par tranches de cinq ans. Ces événements se déroulent de l'Atlantique au Pacifique et comprennent des programmes de clubs locaux, des séries de courses inter-clubs et autres, ainsi que des championnats provinciaux et nationaux.

Les coureurs des Maîtres proviennent de divers milieux et niveaux d'expérience, y compris certains qui sortent directement des programmes des U18, certains qui retournent à la compétition après un certain temps, et d'autres, d'âge adulte, qui s'engagent pour la première fois dans la course. Par exemple, au cours de la saison des Maîtres 2015, plus de 650 concurrents ont participé à des courses sanctionnées des Maîtres au Canada, soit 650 personnes qui aiment l'hiver, qui ont envie de concourir et qui apprécient particulièrement la camaraderie qui en résulte.

Comment les courses des maîtres sont organisées au Canada

Les courses de ski des maîtres au Canada se déroulent sous l'égide de Canada Alpin, chapeautées par les associations provinciales de ski (PSO). Un Comité national des Maîtres supervise la sélection des lieux des événements, la programmation et la tenue des événements avec ses partenaires de la station de ski hôte et la sélection annuelle d'une équipe nationale des Maîtres. Le Comité national s'appuie sur l'expertise bénévole des représentants locaux de chaque région pour gérer les affaires des courses Maîtres.

Historique et Évolution

Les Championnats Canadiens des Maîtres Alpin (CMAC), qui ont lieu chaque année, sont le summum du calendrier des Maîtres. Créé à la fin des années 1980, sous la direction du légendaire skieur Dave Murray, à Whistler, les Championnats Nationaux ont déménagé de Whistler à Sun Peaks Resort en 2001. Organisé par Nancy Greene Raine (athlète féminine du 20e siècle au Canada), son mari Al Raine, la station de ski et son club de course, l'événement y a prospéré pendant 11 hivers successifs. À la suite de manifestations d'intérêt de la part d'autres stations de ski hôtes potentielles et de l'enthousiasme des coureurs Maîtres à explorer de nouveaux sites, le Comité national a annoncé que les Championnats nationaux de 2012 se tiendraient à l'extérieur de la Colombie-Britannique, pour la première fois de son histoire, à l'ancien site olympique de Nakiska à Kananaskis AB. La station de ski de Nakiska et l'Alberta Masters' Ski Club ont réussi à décrocher le flambeau du championnat national en accueillant la CMAC en 2012 et 2013. Kimberley Alpine Resort a accueilli les Maîtres pour les CMAC de 2014 et 2015. Le CMAC a ensuite été tenu à Stoneham (Québec) pendant deux ans, puis à Panorama (Colombie-Britannique) pendant deux autres années, pour être finalement de retour à Stoneham (Québec), où il a été interrompu en 2021 dans son engagement de deux ans en raison de la COVID-19; cependant, Stoneham (Québec) est sur le point d'accueillir la CMAC de nouveau en 2022.

Avant 2001	Whistler BC	2018-2019 (fin Mars)	Panorama BC
2001-2011 (fin Mars)	Sun Peaks BC	2020 & 2022 (mi-Février)	Stoneham QC
2012-2013 (fin Mars)	Nakiska AB	Note: CMAC 2021 annulé par la COVID-19	
2014-2015 (fin Mars)	Kimberley BC	2023 (début février)	Kimberley BC
2016-2017 (mi-Mars)	Stoneham QC	2024-2025 (début mars)	Nakiska AB

L'avenir

Maintenant qu'un certain nombre de stations ont accueilli les Championnats nationaux, le Comité national a

établi une marche à suivre en effectuant la rotation des Championnats nationaux parmi les stations de ski canadiennes intéressées et qualifiées. Les courses des Maîtres au Canada sont fortes et dynamiques, et le Comité national se réjouit de poursuivre sur cette lancée avec l'ajout de nouveaux centres de villégiature qui attireront plus de Maîtres locaux, satisferont le désir des Maîtres de voyager et de faire l'expérience de différents centres de villégiature et de revenir d'années après années avec des amis et la famille pour des voyages de loisirs.

Lignes directrices sur les événements

Les Championnats Canadiens des Maîtres Alpin se déroulent sur une période de quatre jours, comme suit:

Jour 1 : Entraînement chronométré en SG sur la piste de course (recommandé pour tous les participants mais pas obligatoire).

Jour 2 : course SG le matin avec une deuxième course SG l'après-midi.

Jour 3 : Course de deux manches de GS.

Jour 4 : Course de deux manches de SL (cette course devrait commencer le plus tôt possible dans la journée, pour permettre un retour hâtif).

La piste utilisée pour les événements devrait être accréditée et utilisée pour les courses nationales ou FIS; tandis que chaque station aura un terrain différent, nous avons établi une ligne directrice générale comme suit:

SG : Dénivelé de ~400 mètres, longueur idéale de 1 kilomètre ou plus, durée de 60 secondes ou plus et rayon de 40 à 45 mètres.

GS : Dénivelé d'environ 350 mètres, durée de 60 secondes ou plus et rayon de 25 à 30 mètres.

SL : Dénivelé d'environ 180 mètres, durée de 50 secondes ou plus et rayon de 11 à 13 mètres.

Il devrait n'y avoir de sauts dans aucun des événements. Quelques parcours de slalom d'échauffement (~15 portes) devraient être disponibles le matin de la course SL, mais ce n'est pas obligatoire.

Le moment idéal pour l'événement devrait coïncider avec un moment pratique pour le centre de villégiature hôte. Pendant de nombreuses années, l'événement a lieu le dernier week-end de mars ou le premier week-end d'avril. Plus récemment, il est devenu avantageux de tenir cet événement en février. La date de l'événement est à la discrétion de la station hôte. Les considérations relatives au moment de l'événement comprennent :

- Bonnes conditions de neige pour des courses sécuritaires.
- Planification pour éviter les conflits avec d'autres courses américains.
- L'établissement du calendrier pour minimiser l'impact de Pâques.
- Planification pour éviter d'autres événements majeurs Maîtres qui n'ont pas de flexibilité de changement.
- L'horaire doit inclure les courses de la Coupe des maîtres FIS avant ou après le CMAC.

Le site hôte devrait fournir tous les éléments de l'événement sur la montagne, y compris la sécurité (filet) et le contrôle de la foule, une zone de départ de taille appropriée (pour le matériel de course), le chronométrage électronique, l'équipe de course et tous les bénévoles pour réussir un événement de niveau championnat. Une course d'échauffement raisonnable devrait également être disponible pour que les athlètes se préparent à courir chaque jour.

Les résultats des coureurs doivent être calculés à la fois par sexe (dans l'ensemble) et par groupe d'âge de cinq ans, selon le sexe. Les prix sont présentés par groupe d'âge, selon les tranches d'âge établies de cinq ans. Toutefois, le comité national et le comité organisateur de la course du lieu d'accueil peuvent modifier les prix du CMAC en passant des catégories d'âge de cinq ans aux catégories d'âge de dix ans ou à d'autres groupes, selon le nombre de participants au CMAC. Au minimum, les médailles du CMAC doivent être attribuées pour le combiné global (pas nécessairement pour chaque discipline) dans les catégories d'âge de cinq ans. L'avis de course doit préciser très clairement que les présentations des prix peuvent changer après la clôture des

inscriptions et que les participants seront informés à ce moment-là – voir l'annexe C pour un exemple d'avis de course.

Inscription

Depuis plusieurs années, de 75 à 100 Maîtres participent aux courses. Quelques années ont connu moins de succès en raison de la météo et d'autres problèmes atténuants. De plus, tous les participants ne s'inscrivent pas à tous les événements. Une structure de coûts devrait prévoir des « frais par course », ainsi que des frais distincts, par personne, pour le banquet, car il y aura plusieurs non-coureurs qui assisteront au banquet avec leur conjoint, ami, parent, etc.

Tous les frais perçus liés aux courses appartiennent au club hôte afin de couvrir les coûts de la course et en retirer un certain profit d'opération. Si le Comité national organise le banquet, les frais seront retenus par le Comité national pour couvrir le banquet et les autres coûts qui y sont rattachés. Cependant, la station hôte recueillera et retiendra les fonds si elle organise le banquet.

Le montant des divers frais devrait être examiné par le Comité national avant d'être publié pour en assurer le caractère raisonnable.

Les frais pour le banquet devraient couvrir le coût du dîner, la location de la salle (si nécessaire), et un petit souvenir pour chaque Maître (coureurs seulement). À Sun Peaks et à Kimberley, c'était une chemise ornée des noms des commanditaires, du nom du championnat et de l'année. À Nakiska, cela comprenait un sac de sport ou un sac à dos qui comprenait un t-shirt avec les noms des commanditaires et divers autres petits cadeaux donnés par un commanditaire local. Le Comité national s'efforcera de trouver un commanditaire pour faire un don ou couvrir le coût du don au coureur. À Stoneham et à Panorama, les coureurs ont pu garder leurs dossards de course.

À sa demande, la station hôte pourra recevoir les détails des inscriptions des années précédentes.

Vidéos et photos

Un vidéaste et un photographe devraient être engagés pour documenter la course, les courses et les événements entourant les Championnats. Ces vidéos et photos peuvent être vendues aux coureurs et seront également utilisées par le Comité national pour promouvoir davantage cet événement comme un exemple de ton et de la qualité de cet événement.

Événements sociaux

Un banquet des athlètes devrait être organisé le soir suivant la course de GS. Lors du banquet, des prix seraient remis pour les événements de SG et GS. Un podium devrait être disponible pendant la remise des prix. Un système de sonorisation pour l'annonce des prix est fortement recommandé. Le banquet devrait être de style buffet avec un bar payant à moins que l'hôte obtienne un commanditaire de boissons.

Un Maître de Cérémonie de la soirée sera choisi par le Comité national. Les médailles doivent être remises par le président des Maîtres Alpin du Canada et du représentant provincial des Maîtres local ou d'un autre membre du Comité national. Si le président ne peut assister à l'événement pour la présentation des médailles, il doit désigner le membre du plus haut niveau du comité qui assistera à l'événement, p. ex., président sortant ou directeur régional. Des mesures seront prises, dans le cas de la présence d'une personnalité importante de la communauté du ski, pour qu'il fasse partie de la remise des médailles au banquet.

Pour intéresser davantage les athlètes, des prix de présence devraient être obtenus pour un tirage pendant le banquet. Les billets du tirage peuvent être distribués en fonction des objectifs de l'hôte. Au cours des années précédentes, cela comprenait la fourniture d'un billet unique émis à chaque participant, en plus d'un tirage

50/50 sur les billets achetés qui ajoutent à la collecte de fonds pour les Maîtres Alpin du Canada. Les recettes de la collecte de fonds seront remises au Comité national pour couvrir les dépenses telles les médailles et autres. Un ou des cadeaux souvenir pour les athlètes devraient être inclus et disponibles lors du banquet (ou à l'inscription).

Les réunions d'avant course des capitaines doivent être planifiées à la fin de la journée précédant chaque épreuve ou encore des instructions détaillées doivent être envoyées à chaque athlète participant par courriel et/ou groupe WhatsApp. Elles doivent inclure les règles de course, les arrangements de ramassage des dossards, etc. Au cours des années précédentes, nous avons attribué un dossard à un athlète qu'il utilise pour toutes les épreuves, ce qui facilite grandement le travail du secrétaire de course.

Suite à la dernière course de slalom, la remise des prix combinés et du slalom auront lieu. Encore une fois, un système de podium et de sonorisation devrait être disponible. Les prix combinés doivent être calculés sur le temps total des quatre courses dans les catégories d'âge de cinq ans par sexe. Il y a aussi d'autres prix et reconnaissances, qui sont gérés par le Comité national, soit la coupe Dave Murray (section 14 ci-dessus) et le titre de champion des champions (section 15 ci-dessus). La remise des prix qui suivront la course de slalom devraient avoir lieu le plus tôt possible dans la journée, tout en laissant le temps de compiler les résultats finaux, pour tenir compte des Maîtres de l'extérieur de la province qui souhaitent prendre un vol en soirée ou de nuit pour rentrer chez eux.

Entraînements optionnels

Un ajout populaire à l'événement est l'inclusion d'un certain nombre de jours d'entraînement avant la journée d'entraînement de Super-G; incluant des parcours d'entraînement ainsi que du ski libre. Chaque station hôte devrait déterminer si c'est quelque chose qu'elle aimerait offrir. Ceci constitue un supplément facultatif et généralement de 15 à 25 Maîtres sont partants pour ces jours supplémentaires sur neige. Le coût devrait inclure les frais d'un entraîneur ainsi que les coûts associés à l'entraînement.

Hébergement

Des dispositions doivent être prises par le Comité national avec un hôtel à distance de marche du point d'accès à la piste de course. L'installation devrait comprendre une salle pour l'entretien des skis ainsi qu'un local pour leur rangement. Idéalement, un départ tardif de l'hôtel le dernier jour est souhaitable. Une variété d'aménagements serait nécessaire pour satisfaire les besoins des familles, des Maîtres voulant partager l'hébergement, ainsi que pour les Maîtres qui préfèrent être seuls.

Un tarif de groupe doit être obtenu si possible. En règle générale, les coureurs des Maîtres aux Championnats canadiens des Maîtres auront besoin d'environ 30 chambres ou plus. S'il y a beaucoup de Maîtres locaux, ce nombre doit être ajusté en conséquence. Au cours des cinq à huit dernières années, de 70 à 100 maîtres ont participé aux Championnats canadiens de maîtres alpin.

Champion des Champions

Chaque année, les athlètes masculins et féminins les plus performants se voient décerner le titre de Champion des Champions. Ce prix comprend l'entrée gratuite et les billets de remontée pour l'événement de 4 jours de l'année suivante. La station hôte de l'année suivante doit donc récompenser les champions des champions du CMAC précédent en leur fournissant gracieusement l'inscription et les billets de remontée.

Remarque : À partir de 2021, seuls les citoyens canadiens ou les résidents permanents du Canada peuvent recevoir le titre de Champion des Champions.

Autre

Dans la mesure du possible, c'est une bonne idée d'obtenir un tarif de groupe d'une compagnie aérienne ou d'une compagnie de location de voitures.

Responsabilité de la station hôte

- Tous les préparatifs sur les pentes, y compris les filets de sécurité, les barrières, la sécurité et l'entretien du parcours, la zone de départ, la zone d'arrivée, le panneau du chronomètre, le tableau des résultats des coureurs, etc.
- Tous les bénévoles nécessaires pour faire la course, incluant le chef de course, le chef de piste, les préposés au départ, les chronométreurs, les juges de portes, les préposés à la course, le Délégué Technique, etc.
- Percevoir tous les frais pour l'événement, y compris les frais d'inscription à la course, les billets de remontée, les frais de banquet, etc.
- Prévoir un tarif d'hébergement de groupe à un endroit très près de la station (de préférence un ski-in).
- Organiser le banquet en collaboration avec le Comité national.
- Autres éléments divers raisonnables demandés par le Comité national.

Responsabilité du Comité national des maîtres

- Promotion de l'événement. La station hôte est également invitée à le faire, surtout auprès de leurs Maîtres locaux.
- Coordination des banquets avec la station hôte.
- Organiser une vente aux enchères silencieuse pour le banquet.
- Prendre des dispositions pour les médailles et le commanditaire des médailles.
- Organiser et préparer les cadeaux qui seront remis aux athlètes lors du banquet.
- Coordination des frais d'inscription avec la station hôte.
- Consultation sur toutes les activités sur et hors montagne.
- Prévoir des rabais pour les compagnies aériennes, si possible.
- Prévoir des tarifs de location de voiture au besoin.
- Préparer le formulaire d'inscription et l'envoyer à la station d'accueil; préparer le formulaire conjointement avec la station d'accueil.
- Prévoir le menu du banquet avec la station hôte.
- Déterminer le format et l'horaire des banquets.
- Divers items de présentant au fur et à mesure.

Les frais doivent être clairement définis sur l'avis de course pour chaque épreuve – voir l'annexe C pour un exemple d'avis de course

Jour	Évènement	Frais
Jeudi	Entraînement SG	CAD___ (inclus 2 parcours chronométrés)
Vendredi	Course SG # 1	CAD___
Vendredi	Course SG # 2	CAD___ avec course #1 CAD___ si non inscrit à la course # 2
Samedi	Course GS	CAD___
Samedi soir	Banquet	CAD___ (des billets additionnels peuvent être achetés)
Dimanche	Course SL	CAD___

Billets de remontée : Offerts à rabais pour les billets de remontée à prix régulier de la station hôte; ces billets devraient être mis à la disposition des concurrents et des entraîneurs.

Il y a habituellement une date limite pour l'inscription. Après cette date, les frais peuvent être augmentés à la discrétion de la station hôte.

Admissibilité

- Les concurrents doivent être âgés d'au moins 18 ans.
- L'âge pour toutes les catégories d'âge est déterminé au 31 décembre de l'année précédant le CMAC.
- Les compétiteurs doivent détenir une carte de compétiteur nationale Maître valide, une carte de compétiteur Maître FIS (pour les coureurs internationaux) ou une carte de compétiteur d'événement de fin de semaine de Maître si elle est disponible dans la province de la station hôte. Les Canadiens qui ne figurent pas sur la [liste de points Nationaux](#) courante doivent obtenir le statut de concurrent national auprès de leur organisation provinciale ou divisionnaire.
- Les inscriptions peuvent être limitées selon la capacité de la station mais s'il y a une limite, celle-ci doit être indiquée dans l'avis de course.

Lignes directrices propres aux Maîtres:

- Il n'y a pas suffisamment de maîtres au Canada pour justifier l'utilisation de parcours distincts pour les hommes et les femmes, tel que le stipule le règlement sur la réglementation des Maîtres FIS. Pour compenser les différences d'âge et de sexe, nous avons élaboré un ordre de départ qui fonctionne bien et qui est utilisé partout au pays. (Voir l'annexe A.)
- Dans toutes nos compétitions au Canada, nous renversons l'ordre de départ — dans une même catégorie d'âge — pour la deuxième manche d'une course à temps combiné. Les maîtres eux-mêmes sont habitués à cette pratique.
- Dans toutes nos compétitions à travers le Canada, où il y a un DNF ou DSQ dans la première manche d'une course à temps combiné, le concurrent n'a pas besoin de courir après tous les concurrents lors de leur deuxième manche. Ils n'ont pas non plus à courir à la fin des concurrents leur groupe d'âge dans leur deuxième manche. Ils sont autorisés à faire la course dans l'ordre comme s'ils n'avaient pas eu de DNF ou de DSQ lors de leur première manche. Il s'agit de :
 - Maintenir le « plaisir » dans les courses des Maîtres.
 - Aucun d'entre nous ne pourra se joindre à l'Équipe Canadienne de ski alpin (CAST) bien que parfois je pense que certains pensent qu'ils pourraient l'être !
 - Tous les Maîtres ont payé de leur poche pour assister à la course alors laissez-les courir.
 - PLUS IMPORTANT encore, il est plus sûr de faire courir les coureurs plus âgés avec leur catégorie d'âge qu'à la fin de l'ordre de départ.

Exemple de cédule du CMAC

Journée d'entraînement Super G :

- 7 h 30 – Remise des dossards
- 8 h 30 – Ouverture du télésiège
- 8 h 30 – Préparation du parcours (si possible la veille)
- 8 h 45 – Inspection par le jury
- 9 h 00 – Inspection du parcours par les coureurs
- 9 h 30 – Parcours fermé pour les coureurs
- 9 h 45 – Juges de portes en position pour la course
- 9 h 55 – Premier ouvreureur sur le parcours
- 10 h 00 – Premier coureur sur le parcours

Après le dernier coureur, le jury inspecte le parcours pour déterminer si l'ensemble du parcours ou tout simplement les portes clés doivent être réinitialisées. Le deuxième parcours peut suivre le premier rapidement afin de limiter les dommages causés par le soleil aux conditions du parcours. Le Comité d'Organisation de Course (ROC) peut déterminer s'il souhaite offrir plus de deux séances d'entraînement.

Journée de course de Super G:

- 7 h 30 – Remise des dossards
- 8 h 30 – Ouverture du télésiège
- 8 h 30 – Préparation du parcours
- 8 h 45 – Inspection par le jury
- 9 h 00 – Inspection du parcours par les coureurs
- 9 h 30 – Parcours fermé pour les coureurs
- 9 h 45 – Juges de portes en position pour la course
- 9 h 55 – Premier ouvreur sur le parcours
- 10 h00 – Premier coureur sur le parcours

Parcours réinitialisé pendant la pause-déjeuner, suivi par l'inspection du jury. Une réinitialisation est facultative si le parcours est en bon état et que seulement quelques portes doivent être déplacées.

- 12 h 00 – Inspection du parcours par les coureurs
- 12 h 30 – parcours est fermé pour les coureurs
- 12 h 45 – Juges de portes en position pour la course
- 12 h 55 – Premier ouvreur sur le parcours
- 13 h 00 – Premier coureur sur le parcours

Journée de course GS - même cédule que pour le SG

Journée de course de slalom – si possible, débiter plus tôt en installant le parcours la veille

- 7 h 00 – Remise des dossards
- 7 h 30 – Ouverture du télésiège pour le jury
- 8 h 00 – Inspection du jury
- 8 h 00 – Ouverture du télésiège pour les compétiteurs, les entraîneurs et les bénévoles
- 8 h 30 – Inspection du parcours par les coureurs
- 9 h 00 – Parcours fermé pour les coureurs
- 9 h 15 – Juges de portes en position pour la course
- 9 h 25 – Premier ouvreur sur le parcours
- 9 h 30 – Premier coureur sur le parcours


Nouveau parcours monté pendant la pause du matin, suivi de l'inspection du jury.


- 11 h 30 – Inspection du parcours par les coureurs
- 12 h 00 – Parcours fermé pour les coureurs
- 12 h 15 – Juges de portes en position pour la course
- 12 h 25 – Premier ouvreur sur le parcours
- 12 h 30 – Premier coureur sur le parcours
- 15h00 – Remise des prix : Slalom, combiné, Coupe Dave Murray et Champion des Champions*




Si les conditions météorologiques l'exigent il est possible de compléter les deux manches consécutivement. Un préavis suffisant doit être donné avant la première manche si l'horaire de la journée est modifié. Une annonce dans la zone d'arrivée et un avis devraient être affichés dans la zone de départ indiquant les nouvelles heures d'inspection et de départ de la deuxième manche.




* Depuis 2021, seuls les citoyens canadiens ou les résidents permanents au Canada sont éligibles au titre de Champion des Champions.

ANNEXE C : Exemple d'avis de course et liste de contrôle

 Championnats Canadien des Maîtres Alpin 20nn			
Emplacement et hôte :	Station de ski, province et hôte		
Dates :	Du/au		
Quartier général de la course:	Lieu de la réunion des capitaines d'équipe ou du bureau de course		
Événements et frais d'inscription :	Jour	Événement	Frais
	Jeudi	Entraînement SG	CAD___ (inclus 2 descentes chronométrés)
	Vendredi	Course SG # 1	CAD___
	Vendredi	Course SG # 2	CAD___ avec course #1 CAD___ si non inscrit à la course # 2
	Samedi	Course GS	CAD___
	Samedi soir	Banquet	CAD___ (billets supplémentaires disponibles)
	Dimanche	Course SL	CAD___
	Tous les jours	Billet de remontée	CAD___ par jour
Sanction :	Alpine Canada Alpin		
Admissibilité :	<ul style="list-style-type: none"> Les concurrents doivent être âgés de 18 ans ou plus au 31 décembre. Tous les coureurs doivent détenir une carte de compétiteur ACA Masters National ou ACA Weekend Event ou une carte de compétiteur FIS Master (coureurs internationaux de 30 ans et plus) ou une carte de compétiteur USSA Masters (coureurs USA 18-29). 		
Catégories d'âge :	18-29; 30-34; 35-39; 40-44; 45-49; 50-54; 55-59; 60-64; 65-69; 70-74; 75-79; 80-84; 85-89; 90+		
Dossards :	Un seul dossard sera attribué à chaque participant et devra être porté pendant toute la durée de l'événement.		
Protestations :	100 CAD en espèces non remboursables - à soumettre conformément aux règles du FIS.		
Notes sur l'équipement :	Un casque conforme FIS RH2013 est requis pour les courses SG & GS ; un casque à oreilles souples peut être autorisé pour le SL en fonction du lieu hôte.		
Remise des prix :	<ul style="list-style-type: none"> Lieu et heure des récompenses quotidiennes. Les récompenses sont basées sur le placement ou le classement selon les résultats de la course et non sur le type de carte, c'est-à-dire qu'un premier, un deuxième et un troisième classement ou classement sont exactement selon les résultats de la course. Médailles du CMAC décernées pour le classement général combiné, par catégorie d'âge par tranche de 5 ans et par sexe. Les médailles du CMAC pour chacune des quatre épreuves (SG1, SG2, GS, SL) peuvent être décernées par catégorie d'âge de 5 ans et par sexe. Cependant, en fonction du nombre de participants à la clôture des inscriptions, les médailles peuvent être remises par catégories d'âge de 10 ans et/ou autres regroupements qui seront communiqués aux participants, par le comité national et le ROC, avant la première course. Trophée de Champion du Championnat décerné à la première femme et au premier homme au classement général. Coupe Dave Murray décernée à la meilleure région ou province, seulement s'il y a un juste équilibre de participants entre les régions ou provinces à la clôture des inscriptions ; le Comité national informera le ROC et les participants s'il n'est pas 		

	<h2 style="text-align: center;">Championnats Canadien des Maîtres Alpin 20nn</h2>
	attribué pour cette année-là.
Points de Coupe du monde :	Points de Coupe du monde des maîtres canadiens attribués dans des catégories d'âge de 5 ans pour chacune des quatre épreuves : SG1, SG2, temps combinés des courses GS et temps combinés des courses SL.
Date limite d'inscription :	Heure, jour, date.
Inscription :	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrivez-vous à l'URL • Indiquez le nombre minimum et maximum d'inscriptions pour que l'événement ait lieu. • Les inscriptions à l'étranger doivent être envoyées par votre PTSO à raceentries@alpinecanada.org
Délai d'annulation :	Heure, jour, date. 15% de frais administratifs d'annulation du total de votre inscription.
Communications :	Envoyez un courriel en utilisant l'adresse lors de l'inscription. Groupe WhatsApp.
Comité organisateur de course:	Délégué Technique Chef de course Chef de piste Administrateur de course
Banquet :	Heure, jour, date.
Hospitalité :	Heure et lieu quotidiens.
Locaux de Fartage :	Heure et lieu quotidiens.
Hébergement :	Réductions sur les hôtels.
Transports :	Depuis l'aéroport et/ou en voiture.

 CMAC et FMC Liste de Contrôle 20nn				
#	Item	Détails	CMAC	FMC
1	Emplacement et hôte :	Centre de villégiature, province et hôte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Dates :	Du/au	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Quartier général de la course:	Lieu de la réunion des capitaines d'équipe ou du bureau de course	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Événements et frais d'inscription :	Préciser les événements quotidiens, frais d'entrée, billets de remontée et banquet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Sanction :	Alpine Canada Alpin & FIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Admissibilité :	18+ avec carte ACA National ou ACA Weekend ou carte de compétiteur USSA Master	Requis <input type="checkbox"/>	n/a
		30+ avec la Carte de Maître FIS	n/a	Requis <input type="checkbox"/>
7	Catégories d'âge :	18-29; 30-34; 35-39; ... 85-89; 90+	18+ - 90+ <input type="checkbox"/>	n/a
		30-34; 35-39; ... 85-89; 90+	n/a	30+ - 90+ <input type="checkbox"/>
8	Dossards :	Dossard unique pour l'ensemble de l'événement ou différent quotidiennement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Protestations :	CAD_____ en espèces non remboursable, soumis conformément aux règles de la FIS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Notes sur l'équipement :	• Casque conforme FIS RH2013 pour toutes les épreuves ou différent pour SL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Autres équipements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Type de cire non autorisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Remise des prix :	L'avis de course doit indiquer les médailles et les trophées décernés par catégories d'âge de 5 ans ou autre regroupement :		
		• Premier, deuxième et troisième selon les résultats et non par type de carte		5 ans <input type="checkbox"/>
		• Individuel SG1, SG2, GS combiné, SL	TBD <input type="checkbox"/>	5 ans <input type="checkbox"/>
		• Globalement combiné	5 ans <input type="checkbox"/>	n/a
		• Champion des Champions masculin et féminin	Dans l'ensemble <input type="checkbox"/>	n/a
		• Coupe Dave Murray – dépend du nombre de participants par région ou province pour un juste équilibre qui ne serait pas attribué autrement pour cette année et qui sera communiqué après la clôture des inscriptions.	TBD <input type="checkbox"/>	n/a
12	Points de Coupe du	Individuel SG1, SG2, GS combiné, SL	5 ans	n/a

 CMAC et FMC Liste de Contrôle 20nn				
#	Item	Détails	CMAC	FMC
	monde :		<input type="checkbox"/>	
13	Date limite d'inscription :	Heure, jour, date	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	Inscription :	<ul style="list-style-type: none"> Indiquez l'URL pour l'enregistrement. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> Indiquez le nombre minimum et maximum d'inscriptions pour que l'événement ait lieu. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> Les inscriptions à l'extérieur du pays doivent être envoyées par votre association nationale de ski à raceentries@alpinecanada.org 	Requis <input type="checkbox"/>	Requis <input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> Les inscriptions canadiennes au FMC (formulaire d'inscription FIS ICR 215) doivent être envoyées par votre OPPT à raceentries@alpinecanada.org 	n/a	Requis <input type="checkbox"/>
15	Délai d'annulation :	<ul style="list-style-type: none"> Heure, jour, date 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> Préciser la politique de remboursement et frais d'annulation administratifs, le cas échéant. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Communications :	Signalez-le par eMail, par groupe WhatsApp ou autre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Comité organisateur de course :	Indiquer : Délégué Technique, Chef de Course, Chef de Course, Administrateur de Course etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	Banquet :	Heure, jour, date.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	Hospitalité :	Heure et lieu quotidiens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	Locaux de fartage :	Heure et lieu quotidiens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	Hébergement :	Réductions sur les hôtels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	Transports :	Depuis l'aéroport et/ou en voiture.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>